

154

**Avis d'Appel d'Offres Ouvert National N°DNCMP/.../T/2017 pour la réalisation des travaux de de l'école fondamentale RWANDA (lot 1) et des blocs administratifs de BUGUMBASHA et NYAGASOZI (lot 2)**

Date de publication : 26/11/ 2017

Date d'ouverture des offres: 26/11/ 2017

**Objet de l'Appel d'Offres**

1. La commune de MAKEBUKO invite, par le présent Avis d'Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir, à présenter leurs offres sous plis fermés, pour **la réalisation des travaux de construction de l'école fondamentale RWANDA (lot 1) et construction des blocs administratifs BUGUMBASHA et NYAGASOZI (lot 2)**, le marché est en deux lots.
2. La Commune a obtenu un financement de la part de l'Etat Burundais appuyant la politique de la décentralisation en maîtrise d'ouvrage communal à travers le Fonds National d'Investissement Communal "FONIC". La Commune de MAKEBUKO à l'intention d'utiliser une partie des fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés de **construction de de l'école fondamentale RWANDA (lot1) et de construction des blocs administratifs BUGUMBASHA et NYAGASOZI (lot2)** signalés précédemment.

**Spécification du marché**

3. Le présent Appel d'Offres est lancé auprès des entreprises nationales et étrangères établies au Burundi.
4. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en deux lot(s).
5. L'ensemble des travaux est à réaliser dans un délai maximum de 3 **mois calendrier**

**Conditions de participations**

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Les candidats concernés par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 55 du Code des Marchés publics ne peuvent participer à l'appel d'offres.

**Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

8. Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté, tous les jours ouvrables et pendant les heures de service; est obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessous :

**Au Bureau de la Commune MAKEBUKO.**

Moyennant le paiement de cent mille (100 000fbu) francs burundais : 50 000 fbu sur le compte N°1101/001-04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB) au nom de l'OBR et 50 000fbu au compte N°00205-0032851-28 ouvert à la BCB GITEGA au nom de la commune de MAKEBUKO.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés.

9. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à :

-Monsieur/Madame l'Administrateur Communal et Personne Responsable des Marchés Publics,

en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 14.

#### **Visite du site**

10. Une visite guidée des sites sera organisée le 8/6/2017 à partir de 10 heures. Le lieu de rencontre sera le chef-lieu de la Commune MAKEBUKO.

#### **Présentation de l'offre**

11. Les offres doivent comprendre une garantie bancaire de soumission de 2 500 000 Fr bu pour les deux lots.

12. Les offres doivent être soumises à : La **Commune de MAKEBUKO**.

L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières

#### **Validité des offres**

13. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

#### **Date limite de dépôt des offres**

14. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus, **au plus tard le 26/6/2017 à 10heures**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

#### **Séance d'ouverture des offres**

15. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent et d'un représentant de la DNCMP et d'un observateur du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessus le 26/6/2017 à 10heures 30 minutes. Le procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la DNCMP.

#### **Critères de qualification des soumissionnaires**

16. Les soumissionnaires doivent faire preuve de leur capacité à satisfaire aux clauses et obligations du Marché ; à cette fin leur offre doit fournir les informations exigées dans les documents suivants :

4

16.1. Au niveau administratif :

1. La Preuve d'achat du DAO portant le numéro du marché;
2. La Caution de soumission sous forme de garantie bancaire suivant le modèle du DAO;
3. Une attestation délivrée par une banque commerciale agréée attestant des capacités financières du soumissionnaire pour mener à bien l'exécution du marché, précisant le montant ;
4. Le Statuts du soumissionnaire ; (personne morale) ;
5. L'Attestation de non redevabilité en original délivrée par les services de l'OBR en cours de validité ;
6. Le certificat d'immatriculation fiscale (NIF);
7. Registre de commerce (copie);
8. L'Attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce d'au moins de trois mois;
9. Une attestation originale de non redevabilité de l'INSS en cours de validité.
10. Le soumissionnaire doit avoir une adresse fixe connue.

16.2. Au niveau technique :

La participation à la concurrence est ouverte aux entreprises résidant au Burundi, justifiant des capacités juridiques, financières et techniques requises pour exécuter les travaux. Le soumissionnaire doit avoir exécuté des marchés de travaux analogues et présenter des procès-verbaux de réception délivrés par le(s) Maître(s) de l'Ouvrage concerné(s). Des attestations justificatives seront annexées à son offre technique (dont les PV de réception provisoires/définitifs). Le plan de charge des marchés en cours ;

16.3. Au niveau financier :

La preuve que l'entrepreneur est à même de démarrer les travaux avec ses propres fonds en attendant les procédures de déblocage de l'avance de démarrage. A cet effet, l'entrepreneur doit fournir une attestation bancaire de solvabilité et un chiffre d'affaire d'au moins de 250 000 000 frs bu au cours des deux dernières années.

Fait à MAKEBUKO..... le .../.../2017

NIYIBITEGEKA Cyprien

Administrateur Communal et



Personne Responsable des Marchés Publics